

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Harmony SX
- **Code du produit:** 100122
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide
- **Producteur/fournisseur:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 Fax +41 (0)62 746 80 08
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 Fax +41 (0)62 746 80 08
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **Renseignements en cas d'urgence:** Centre d'Information toxicologiques à Zurich, tél.: 145 ou 044 251 51 51

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**





N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
 La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 79277-27-3	thifensulfuron méthyl	 N; R 50/53	50%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium	 Xi; R 36	10-15%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- **Après inhalation:**
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Traitement** Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Carbon dioxide (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre (SO_x)
Oxyde d'azote (NO_x)
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir par moyen mécanique.
Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.
- **Indications supplémentaires:**
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
À conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 2)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.



DIN EN 149 avec filtre FFP2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Épaisseur du gant: 0.4 - 0.7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Ne pas porter de gants en coton ou en cuir.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**
Vêtement de protection léger

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 3)

Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme:	Solide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Douce

· Changement d'état

Point de fusion:	ca. 182 °C
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'inflammation:	Non applicable.
--------------------------------	-----------------

· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------------	--

· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
------------------------------	--------------------------------

· Densité:	Non déterminée.
-------------------	-----------------

· Masse volumique:	696 kg/m ³
---------------------------	-----------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
--	---------

· valeur du pH à 25 °C:	9,2 (à 10 g/l)
--------------------------------	----------------

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses:** Risque de coup de poussière.

- **Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)

Oxydes nitriques (NO_x)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

79277-27-3 thifensulfuron méthyl

Inhalatoire	LC50/4 h	>7,9 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Toxicité aquatique:**

EC50 / 48h	> 120 mg/l (daphnia magna)
------------	----------------------------

EbC50 / 72h	0,605 mg/l (selenastrum capricornutum)
-------------	--

LC50 / 96h	> 120 mg/l (truite arc-en-ciel)
------------	---------------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 4)

- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **No ONU:** 3077
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 9
- **Désignation du produit:** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (thifensulfuron méthyl)

- **Indications complémentaires de transport:**
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien. Classification facultative selon la prescription particulière 909 du CIMD. Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
thifensulfuron méthyl
- **Phrases R:**
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2009

Révision: 22.01.2009

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 5)

· Prescriptions nationales:**· Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

36 Irritant pour les yeux.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch